

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 842

présenté par

M. Salen, M. Cinieri, M. Fromion, M. Vitel, Mme Pons, Mme Boyer, Mme Louwagie, M. Perrut,
M. Breton, Mme Genevard, M. Lazaro et M. Cherpion

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de lutter efficacement contre les sorties du système scolaire, la Nation affirme sa volonté de voir une part significative de sa jeunesse bénéficier d'une orientation appropriée vers la formation professionnelle, voie d'excellence, et ce dès que possible afin de permettre aux jeunes, en difficulté dans les filières dites généralistes, de trouver rapidement une voie leur assurant un avenir professionnel. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation professionnelle, pour les jeunes, doit être soutenue par tous les moyens. Elle constitue une voie d'excellence ne bénéficiant pas de toute la considération qu'elle mérite. Il est essentiel que la Nation affirme son attachement à la formation professionnelle et qu'elle puisse être ouverte à tous les jeunes qui désirent s'orienter et cela dès l'âge de 14 ans.